

NOTE SUR LA PRESENTATION DES TRAVAUX

I. Indications bibliographiques

Quand on travaille dans un esprit scientifique, on fournit au lecteur la possibilité de contrôler ce qu'on avance. A cette fin, on l'informe des sources que l'on a utilisées au moyen de références bibliographiques qui doivent être assez exactes pour lui permettre de retrouver rapidement les documents cités.

L'utilisation de sources sans indication de références est assimilable à du plagiat. Tout emprunt à autrui (mots, idées), y compris sur Internet, doit être indiqué.

Dans les références bibliographiques, les titres d'ouvrages et de revues sont mis en italique ; les noms de parties d'ouvrages (articles, chapitres, nouvelles, poèmes, etc.), entre guillemets. Voici quelques exemples :

- (1) R.-E. Huc, *L'Empire chinois*. Monaco : Editions du Rocher, 1980, 527 p. (collection « Itinéraires »).
- (2) R.-E. Huc, *L'Empire chinois* [1854]. Monaco : Editions du Rocher, 1980, 527 p.
- (3) Pierre Ryckmans, « Les tribulations d'un Gascon en Chine, ou les perplexités du Père Huc », in *Le Débat*, n° 3, juillet-août 1980, pp. 152-187.
- (4) Yang Kuan 楊寬, *Xi Zhou shi* 西周史. Taibei : Taiwan shangwu yinshuguan, 1999.
- (5) Yang Kuan, *Xi Zhou shi (Histoire des Zhou occidentaux)*. Taibei : Taiwan shangwu yinshuguan, 1999.
- (6) Shen Qian, « *Wenxin diaolong yanjiu zhi xin zhanwang* ». In *Hanxue yanjiu tongxun*, 3 (1990), pp. 145-150.
- (7) Henry Shih-shan Tsai, "Eunuchs power in Imperial China". In *Eunuchs in Antiquity and Beyond*, Shaun Tougher (ed.), London: The Classical Press of Wales and Duckworth, 2002, pp. 221-233.

Pour les ouvrages anciens, il peut être utile d'indiquer, entre crochets, la date de la première parution (ex. 2). Pour les titres en chinois, on ajoutera ou non les caractères chinois, selon les cas (ex. 4, 5); on omet parfois les caractères chinois, notamment lorsque le pinyin est suffisamment transparent (lieux, éditeurs).

Les caractères chinois ne sont jamais mis en italique.

Pour les ouvrages en chinois, il peut être utile d'indiquer une traduction du titre, notamment lorsqu'on n'indique pas les caractères (ex. 5).

Lorsqu'un nom d'ouvrage est cité dans un titre d'article, on le met en italique (ex. 6).

A noter, en anglais, l'usage des guillemets droits " " (ex. 7)

Il existe d'autres manières de présenter les données bibliographiques. On s'en tiendra strictement à la méthode choisie, et l'on sera toujours précis et complet.

Dans les bibliographies fournies en appendice, on classe en principe les ouvrages dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs. Dans certains cas, il peut être préférable de choisir d'autres modes de classements, chronologiques ou thématiques. Veuillez observer comment ces questions sont réglées dans les ouvrages que vous consultez.

II. Citations et renvois

Les citations sont mises entre guillemets ; les citations longues peuvent cependant être placées sans guillemets sous le corps du texte, en retrait, éventuellement dans une police plus petite, pour mieux les distinguer du corps du texte.

Si l'on coupe dans une citation, ou si on la modifie, on le signale au moyen de crochets. Ainsi à partir de ce passage tiré du *Monde chinois* de Jacques Gernet:

De tous les courants de pensée du IV^e-III^e siècles, le plus important est sans doute représenté par les penseurs qui furent qualifiés plus tard de « légistes » (*fajia*). C'est du moins celui qui, en accord avec les transformations contemporaines de l'Etat et de la société, y a le plus efficacement contribué.

- (1) « De tous les courants de pensée du IV^e-III^e siècles, le plus important est sans doute représenté par les penseurs [...] 'légistes' (*fajia*). C'est du moins celui qui, en accord avec les transformations contemporaines de l'Etat et de la société, y a le plus efficacement contribué. »
- (2) Jacques Gernet estime que « de tous les courants de pensée du IV^e-III^e siècles, le plus important est [celui des] 'légistes' ».
- (3) Jacques Gernet estime que « de tous les courants de pensée du IV^e-III^e siècles [avant notre ère], le plus important est [celui des] 'légistes' (*fajia*) ».

Noter les guillemets simples qui remplacent les guillemets normaux (doubles) dans une citation.

Dans ces exemples, les crochets indiquent des infidélités par rapport au texte original: texte supprimé (ex. 1), texte tronqué (ex. 2), commentaire et texte tronqué (ex. 3).

On indiquera la source de toutes les citations, afin que le lecteur puisse en contrôler la justesse et les replacer, au besoin, dans leur contexte d'origine. Il est bon d'annoncer clairement le nom de l'auteur ou de la source que l'on cite dans le corps même du texte, avant la citation, et de fournir l'information bibliographique complète en note, de l'une ou l'autre des manières suivantes, selon les cas :

- (1) R.-E. Huc, *L'Empire chinois* (1854). Monaco : Ed. du Rocher, 1980, p. 27.
- (2) R.-E. Huc, *L'Empire chinois*, p. 27.
- (3) Huc 1980, 27.
- (4) R.-E. Huc, *op. cit.*, p. 45.
- (5) *Ibid.*
- (6) *Ibid.*, p. 38
- (7) *Hanshu*, 4.
- (8) *Hanshu*, 4, éd. Zhonghua shuju, 1962, p. 113.
- (9) *Hanshu*, 4, *op. cit.*, p. 113.
- (10) *Hanshu*, 4, p. 113.
- (11) Han Yu, "Jie eyu wen" ("Proclamation to the crocodile"), tr. J.K. Rideout, in Cyril Birch (ed.), *Anthology of Chinese Literature*, Harmondsworth: Penguin Books, 1967, p. 271.

Lorsque le travail est suivi d'une bibliographie, la référence peut être simplifiée (ex. 2, 3, 7, 10).

Les renvois brefs du type (3) se trouvent volontiers dans les publications anglo-saxonnes.

Op. cit. (opus citatum) renvoie à un ouvrage mentionné dans une précédente note – mais pas dans la note qui précède immédiatement (ex. 4, 9); op. cit. n'est possible que si un seul ouvrage de l'auteur est cité dans votre travail, et/ou mentionné dans votre bibliographie.

Ibid. (abréviation de ibidem, « au même endroit ») renvoie à l'œuvre mentionnée dans la note immédiatement précédente, à la même page (ex. 5) ou à une page différente (ex. 6).

Ces abréviations latines permettent d'alléger les renvois; elles doivent être mises en italique.

Pour les citations de Classiques, d'ouvrages anciens, etc., il est utile de renvoyer à une édition moderne courante (ex. 8); le renvoi (10) n'est possible que si l'on a averti préalablement le lecteur de l'édition utilisée.

Dans le renvoi (11), on mentionne l'auteur originel du texte, puis les références de la traduction citée.

Notons que dans ces notes, l'auteur (ou la source) peut en principe être omis si son nom figure déjà dans le corps du texte.

Pour alléger les notes, certains auteurs choisissent de faire figurer les renvois brefs (du type 2, 3, 7, 10) dans le corps même du texte, entre parenthèses.

On ne renvoie pas seulement aux sources citées, mais également aux ouvrages auxquels on a emprunté une idée, à ceux qui peuvent fournir un complément d'information, à ceux qui offrent un autre point de vue, etc. On introduira les renvois de ce type par « Voir », ou « Voir aussi », ou encore par l'abréviation latine *Cf.* (pour *confer* « reportez-vous à ») :

- (1) *Cf.* R.-E. Huc, *op. cit.*, p. 395.
- (2) Voir aussi R.-E. Huc, *op. cit.*, p. 395.

- (3) Cf. aussi *ibid.*, p. 395.
(4) Cf. *Hanshu*, p. 85, 155, et *passim*.

Passim, « çà et là » est un mot latin qui indique au lecteur qu'il trouvera l'information qu'il cherche en plusieurs endroits de l'ouvrage, trop nombreux pour être cités tous.

III. Noms et mots chinois cités dans le texte

Si l'on met les abréviations latines en italique, c'est qu'il est de règle de distinguer par ce moyen les mots étrangers qui apparaissent dans un texte français. Par ce procédé, on signale au lecteur qu'il a affaire à un mot d'une autre langue, qui doit être prononcé selon l'usage propre à cette langue. Cette règle s'applique aux mots chinois cités en *pinyin* :

- (1) Les philosophes chinois désignent par le mot *li* l'agencement d'une chose ou la logique d'un processus.
- (2) C'est le penseur taoïste Zhuangzi qui semble avoir donné, le premier, ce sens abstrait au mot *li*.
- (3) Il ne faut pas confondre ce *li* 理, qu'on traduit le plus souvent par *pattern* en anglais et qu'on peut rendre par « structure » en français, avec le mot *li* 禮, habituellement traduit par « rite ». La notion de « rite » est présente dans le *Lunyu* (*Entretiens*) de Confucius tandis que la notion de « structure » apparaît seulement dans le *Zhuangzi*, à la fin du 4^e siècle avant notre ère.
- (4) Dans l'article « *Wenxin diaolong yanjiu zhi xin zhanwang* » (« Nouveaux développements dans la recherche sur le *Wenxin diaolong* »), l'auteur ne discute malheureusement guère du sens de l'expression *diaolong* (« dragons gravés »).
- (5) Le célèbre slogan de Wu Yu, selon lequel il faut « renverser la boutique de Confucius » (*da Kongjia dian* 打孔家店), connut une fortune certaine dans les milieux révolutionnaires de l'époque.

Les noms propres (personnes, lieux) sont notés en romain, même s'ils sont transcrits en pinyin (ex. 2, 3). Rappelons que les titres d'ouvrages sont eux notés en italique (ex. 4), et ce même s'ils portent le nom d'un personnage (ex. 3).

On ne met pas en italique le titre en pinyin d'un article (ex. 4), les titres de parties d'ouvrages se mettant entre guillemets (cf. ci-dessus).

Dans la mesure du possible, surtout lorsqu'on s'adresse à un public sinisant, il est bon d'ajouter les caractères chinois, généralement immédiatement après le pinyin (ex. 3, 5).

Il est bon de mettre entre guillemets le mot ou les mots français qui correspondent à l'expression chinoise, de manière à ce que l'équivalence soit claire. Rappelons au passage qu'on met entre guillemets les mots du français lorsqu'on les discute ou mentionne pour eux-mêmes, et non pas pour leur sens, par exemple lorsque l'on propose une traduction, ou encore lorsqu'on les prend au second degré.

IV. Internet

Internet offre de multiples ressources, mais il faut être conscient que la valeur scientifique des sites est très variable. Que ce soit en note ou dans la bibliographie, on indiquera les sites ou sections de sites utilisés le plus précisément possible, avec l'indication de la date de consultation. Certains sites Internet ayant une durée de vie éphémère, il peut dans certains cas être prudent d'archiver la page ou d'en faire une copie papier. Voici quelques exemples de renvois à Internet :

- (1) “The Eunuchs of China”, cf. <http://www.usrf.org/news/010308-eunuchs_china.html> (site de la Urological Sciences Research Foundation, consulté le 22 octobre 2005).
- (2) John E. Hill (tr.), “The Western Regions according to the *Hou Hanshu*”, cf. <http://depts.washington.edu/uwch/silkroad/texts/hhshu/hou_han_shu.html> (consulté le 11 novembre 2005).
- (3) Cf. “Jingcheng diyi shui'an zhufan zuo fufa 京城第一稅案主犯昨伏法” (“Le responsable du premier cas de fraude fiscale à Pékin a été exécuté hier”), sans mention d'auteur, édition en ligne du *Quotidien de la Jeunesse de Pékin* datée du 26 octobre 2005 <<http://bjyouth.yinet.com/>>. Consulté le 19 novembre 2005 à l'adresse <<http://bj.yinet.com/view.jsp?oid=6634654>> (copie papier jointe en annexe).